

Ecole publique Bertha Harjès de Vert en Drouais

Procès-verbal du conseil d'école du 6 juin 2023 :

Présents :

Le conseil municipal :

Mme Dumon, Mme Hermeline, Mme Wissocq

Le comité de parents :

Mme Houël, Mme Grimoin, Mme Yoyotte, Mme Meruz, Mme Falguera, Mme Dorival

Le conseil des maîtres :

Mme Deluce, Mme Juin, Mme Roux, Mme Talbot, M. Rouleau et Mme Berroyer.

Périscolaire :

Mme Willoquet

Excusés :

M.Delessert, Mme Delaplace, Mme Moreau, Mme Ferreira, M. Matha.

Absents :

M. Monteiro, M. Perdereau

Début du conseil à 18h04.

Mme Dorival (parent d'élève) et Mme Berroyer (enseignante) seront secrétaires.

Choix des personnes votants pour le comité de parents : 5 (Mme Falguera, Mme Grimoin, Mme Meruz, Mme Houël et Mme Yoyotte)

Choix des personnes votants pour les membres du conseil municipal : Mme Dumon et Mme Hermeline

Rappel : Tous les présents et votants acceptent le vote sans bulletin, à main levée ou par réponse.

Relevé de conclusions :

Validation du PV du deuxième conseil d'école du 14/03/2023 :

Après demande, et sans modifications demandées, celui-ci est **validé à l'unanimité**

EFFECTIFS :

Pour l'année 2022/2023 :

Nous avons actuellement 116 enfants répartis dans 5 classes des PS au CM2.

23 départs : - 21 CM2 en 6^{ème} - 1 futur CP - 1 futur CM2

Pour l'année 2023/2024 :

Actuellement, il y a **110 enfants inscrits de la PS au CM2.**

17 arrivées : - 13 PS - 1 CP - 2 CE2 - 1 GS

13 PS 11 MS 13 GS 8 CP 15 CE1 19 CE2 11 CM1 20 CM2

En prévisionnel et sous couvert d'éventuelles nouvelles inscriptions d'ici à la rentrée scolaire, la répartition des classes devrait être la suivante :

PS/MS : $13+11=24$, Mme Talbot

GS/CE2 : $13+10=23$, Mme Roux

CP/CE1 : $8+15= 23$, Mme Deluce

CE2/CM1 : $9+11=20$, nouvel enseignant

CM2 : 20, M. Rouleau

Pour la prochaine rentrée, **Mmes Berroyer et Juin devraient quitter l'école** et pour l'instant nous n'avons pas d'information concernant leurs remplaçants. Le jour de décharge n'est pas encore défini non plus pour 2023/2024.

BUDGETS :

Bilan de la coopérative scolaire :

Le budget de la coopérative est positif, le cahier de comptes est à disposition dans le bureau de la direction.

Remerciement du Conseil Municipal pour la **subvention de 1060 euros**

Budget communal pour l'année scolaire 2023/2024 :

Le **budget de fonctionnement** pour l'année scolaire 2023/2024 est de **5175 euros**. Celui-ci a déjà été bien utilisé pour l'achat de matériel pour l'année prochaine.

Nous remercions la municipalité pour la **subvention de 1060 euros** que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer comme chaque année à la coopérative scolaire.

Nous en profitons également pour **remercier le Conseil Municipal**, qui a maintenu les **sorties piscine pour l'année scolaire 2022/2023** (intégralement prises en charge : entrées + cours + cars pour 2 classes pendant un trimestre). La Mairie nous a confirmé la poursuite pour l'année 2023-2024 dans les mêmes conditions.

Cette année, nous avons pu bénéficier de la prise **en charge des sorties médiathèque** (5 déplacements à Dreux en car, seulement 4 cars d'utilisés).

Cela est-il toujours possible pour l'année prochaine ?

Réponse : oui sous réserve du tarif des cars

LISTES DE FOURNITURES 2023/2024 :

Présentation des **listes de fournitures** : feuilles projetées à tous.

Modifications :

- Ajout dans chaque liste d'une ramette de papier A4

Avec les modifications ci-dessous, **les listes de fournitures pour l'année scolaire 2023/2024 sont validées à l'unanimité.**

REGLEMENT INTERIEUR rentrée 2023 :

Présentation et rappel **du règlement intérieur de l'école** de l'année 2022/2023 : feuille projetée à tous.

Après lecture, pas de modifications, **le règlement intérieur de l'école pour la rentrée scolaire 2023/2024 est validé à l'unanimité.**

Que s'est-il passé à l'école et que va-t-il se passer ?

Du 13 au 19 mars : **fête du court métrage en maternelle/élémentaire** : diffusion de plusieurs court-métrages dans chaque classe.

Le 21 mars : **les élèves de la GS au CM2 ont été** voir le film « planète 51 » au théâtre de Saint Rémy sur Avre dans le cadre du Festival Regards d'ailleurs sur le thème de l'espace cette année. L'association prend en charge le déplacement.

Le 30 mars : **sortie médiathèque** pour les **PS/MS/GS** (encadrés par Mme Talbot) sur le thème : « Histoires de soupe »

Le 13 avril : **sortie médiathèque** pour les **CE2/CM1** (classe de Mme Berroyer) sur le thème : « A la découverte du Jazz »

Le 14 avril : **chasse aux œufs** dans la cour de l'école pour les maternelles

Le 5 mai : **sortie médiathèque** pour les **CM1/CM2** (classe de M. Rouleau+CM1 de Mme Deluce) sur le thème : « Education aux Médias et Fake News »

Le 11 mai : **visite du collège** Louis Armand par les CM2 : ils ont passé la journée sur place et ont également déjeuné au collège

Le 26 mai : troisième **sortie cinéma** pour les élèves **du CP au CE2** : 5 courts métrages sur le thème des aventuriers

Le 26 mai : **vente des semis de la classe de CP/CM1**, par les CM1, au profit de la coopérative scolaire. Réalisation du potager de l'école avec les semis restant à venir.

Le 30 mai : **sortie médiathèque** pour les **CP/CE1** (encadrés par Mme Roux) sur le thème de « La Visite des Petits Pirates ».

Le 2 juin : les **CE2/CM1/CM2** sont allés au **château de Guédelon** à Treigny. Ils ont pu visiter un château en construction en utilisant uniquement les techniques et matériaux du Moyen–Age. Ils ont pu découvrir les différents métiers de l'époque nécessaire à la construction où les ouvriers expliquaient leurs métiers et montraient comment faire et voir les bâtisseurs en action. Ils ont pu participer à un jeu de piste sur le site ainsi qu'à un atelier taille de pierre.

Le 9 juin : **sortie** toute la journée **des CM1/CM2**. Les élèves iront le matin au **soccer golf** et l'après-midi voir leur troisième **séance de cinéma** : « La tortue rouge »

Le 13 juin : **sortie à Maintenon** toute la journée **pour les maternelles** : séance de cinéma à l'Orangerie + visite du château et de ses jardins.

Le 17 juin : **Kermesse** organisée par l'APE

Le 19 juin : **sortie à la Chartres** pour les **CP/CE1** : visite du musée du vitrail avec un atelier de fabrication d'un blason + visite de cathédrale + visite Chartres en train + visite du musée de l'école avec une immersion et un atelier dans une classe en 1900.

Le 30 juin : **exposition de fin d'année en art visuel ouverte aux parents de 16h30 à 19h sur le thème de l'histoire** : « au fil du temps » + **tirage de la tombola à 18h** + une vente de crêpes aura également lieu ce jour-là au profit de la coopérative scolaire

Le 03/07 ou le 04/07 à 9h : la **distribution des livres de prix** aura lieu dans les classes. Les enfants recevront leur livre de la main des élus. Nous remercions la municipalité pour ce cadeau toujours apprécié. Un dictionnaire sera également offert aux CM2.

Remarque de Mme Deluce : les dictionnaires ont fortement augmenté, par conséquent il serait intéressant de se tourner vers des encyclopédies thématiques l'année prochaine pour limiter les coûts. De plus ceux-ci sont devenus « obsolètes » à l'heure d'internet

Questions/remarques diverses :

De la part de la Mairie : pas de questions fournies

De la part de l'équipe enseignante :

- *Le financement de l'application Prim'OT sera-t-il reconduit par la mairie l'année prochaine ?*

Réponse : Le contrat passé était pour 3 ans, donc c'est bon jusqu'en 2025. En revanche, Mme Dumon fait remarquer qu'une formation devait être dispensée à la secrétaire de Mairie et cela n'a pas été fait. Mme Deluce informe qu'elle-même devait également être formée par l'inspection mais que cela a été annulé. Mme Deluce veut bien aider la secrétaire de mairie à naviguer et utiliser l'application Prim'OT, dans les compétences qu'elle maîtrise sur son jour de décharge.

- *L'année dernière, lors du 3^{ème} conseil d'école du 09/06/22, Mme Dumon nous avait annoncé : « L'année prochaine, pour les sorties scolaires, la cantine ne fournira plus de pique-nique pour ceux qui y mangent et le repas sera remboursé aux parents. Une régularisation sera faite sur le règlement de juillet. » Or ce n'est pas ce qui a été fait sur la facture de Juin /Juillet. Par exemple en ce qui concerne Mr Rouleau, pour cette année scolaire il y a eu/aura 4 repas non pris en cantine (sortie à Paris avec l'association des anciens combattants le 27/09 + sortie visite du collège en mai + sortie de fin d'année 02/06 + sortie ciné et soccer*

golf le 09/06). Or un seul repas a été décompté. Après appel en mairie, il s'avère que seul celui de la visite du collège a été pris en compte. Qu'en est-il des autres ?

Réponse : Mme Dumon informe que c'est ce qu'elle avait en effet annoncé lors du troisième conseil d'école l'année dernière. En revanche, suite à ce conseil a eu lieu un conseil municipal le 28/06/23 qui a refusé les remboursements des repas (sauf pour la sortie au collège des CM2 car il fallait payer le repas au collège). De plus, cette information est inscrite dans le règlement 2022/2023 que chaque parent a signé, stipulant que la forfaitisation tient compte des sorties pour lesquelles le pique-nique est fourni par les parents.

Les parents d'élèves considèrent qu'il s'agit d'une double facturation des repas même si tout le monde convient que c'est plus pratique que le pique-nique soit fourni par les familles car adapté aux goûts des enfants et plus facile pour l'organisation ou le respect de la chaîne du froid.

Mme Dumon rappelle que le tarif de cantine est déjà peu élevé au regard du coût réel (déficit)

De la part des représentants de parents :

1°) A l'attention de l'école :

- *« Pourquoi à part l'exposition d'art visuel, il n'y a plus de fête d'école organisé par les maitresses comme du temps de Véronique Lhoste, ou les enfants dansaient par classe et étaient costumés. Les enfants étaient contents de préparer cet évènement et les parents heureux de voir danser leurs enfants avec les camarades de classe dans leurs costumes. »*

Réponse : Depuis je suis dans cette école, c'est-à-dire depuis septembre 2009, les enseignants n'ont jamais organisées de fête d'école même de temps de Mme Léost (qui a quitté l'école en 2015).

En revanche, les enseignants ont toujours participé bénévolement et activement aux kermesses organisées par les différentes APE. A cette occasion, il pouvait y avoir des danses ou des chants présentés aux parents. Notre choix d'équipe, depuis plusieurs années, a été de privilégier une exposition d'arts visuels en fin d'année, en lien avec les programmes et lié à notre thème annuel ainsi que notre projet d'école. Celle-ci est ouverte à tous de 16h15 à plus de 19h. De plus, les enseignants participent toujours aux différentes actions extérieures en lien avec l'école sur leur temps personnel dès qu'ils le peuvent (spectacles/commémoration/tenir des stands/...), contrairement à la majorité des parents. Nous organisons nous même des actions sur notre temps personnel au bénéfice de la coopérative scolaire (ventes diverses,

tombola, marché de Noël, ...) sans compter nos heures. C'est un choix fait en équipe parce qu'on est plus axé sur l'art et moins sur la danse et le chant. De plus, on le met en lien avec le projet d'école.

- « Est-il envisageable que les enfants présentent un spectacle le jour de la kermesse ? »

Réponse : Pour cette année, ce n'est pas envisageable du tout car nous avons été prévenus en même temps que les parents le 16/05 que celle-ci aurait lieu le 17/06 alors qu'elle était initialement prévue le 30/06, à la suite de notre exposition d'art visuel de fin d'année (et donc spectacle non possible) depuis le 29/11/2022.

Pour les années suivantes, cette décision sera prise en équipe en début d'année en fonction des projets et des enseignants présents et de leurs souhaits.

Nota : La question suivante représentait un bloc, les réponses sont donc données au fur et à mesure des questions posées

- « J'ai le sentiment que cette année nous avons participer un peu plus financièrement aux sorties de nos enfants? »

Réponse : C'est une idée fausse pour la majorité des élèves car :

- pour un élève de CM il a été demandé aux parents **38 euros pour 5 sorties** soit 25 euros sortie de Guédelon + 10 euros pour 3 sorties cinéma + 3 euros sortie Soccer golf. Le coût était de **40 euros l'année dernière (uniquement 1 sortie Futuroscope)**
- pour un élève de CE2, il a été demandé aux parents **35 euros pour 4 sorties** soit 25 euros sortie de Guédelon + 10 euros pour 3 sorties cinéma. Le coût était de **40 euros l'année dernière (uniquement 1 sortie Futuroscope)**
- pour un élève de CP/CE1, il a été demandé aux parents **25 euros pour 4 sorties** soit 15 euros sortie de Chartres + 10 euros 3 sorties cinéma. Le coût était de **15 euros l'année dernière (uniquement 1 sortie à la Cité des sciences)**
- pour un élève de maternelle, il a été demandé aux parents **5 euros pour le sortie** à Maintenon. Le coût était de **8 euros l'année dernière (sortie Bio-tropica)**
- pour l'école l'ensemble des sorties ont couté environ 7 495 euros avec 2765 euros demandés aux parents. Le reste a été pris en charge par la coopérative scolaire

- *« A titre d'information, tout confondu (participation non obligatoire mais on ne veut pas priver nos enfants; cantine et garderie, dépenses obligatoire pour les parents qui travaillent), mon fils coûte pas loin de 1000 euros pour l'année scolaire. L'inflation nous touche tous et n'est certainement pas vécu de la même façon selon les familles, mais ce qui est sûr c'est que ces augmentations sont bien réelles et peuvent devenir compliquées. »*

Réponse : En ce qui concerne l'école : en plus des demandes pour les sorties (non obligatoires quand en dehors du temps scolaire), il faut ajouter 16 euros de coopérative scolaire non obligatoire (montant de la coopérative qui n'a pas augmenté depuis septembre 2017)

- *« Les comptes de la coopérative se portent ils bien ? »*

Réponse : *Le bilan de la coopérative scolaire est positif : actuellement 3415, 55 euros. Comme précisé à chaque conseil d'école, le livre de compte de la coopérative est libre de consultation sur simple demande auprès de Mme Deluce. Chaque année avant fin septembre, un bilan de la coopérative, ainsi que le détail des produits et dépenses sont envoyés à l'OCCE. Les comptes sont également vérifiés par un enseignant et 2 parents d'élèves.*

- *« Les projets scolaires sont ils trop ambitieux aujourd'hui ? »*

Réponse : Non, les projets sont toujours présentés aux parents lors de la réunion de rentrée et le coût éventuel discuté, parfois même les parents sont sondés par écrit. Il y a toujours possibilité de décaler les encaissements et d'échelonner les règlements (cela est même souvent proposé dans les mots). Les parents d'élèves présents confirment qu'ils ne considèrent pas les projets comme trop ambitieux et souhaitent que les mêmes propositions (ou des propositions équivalentes) soient faites l'année prochaine.

- *« Certaines familles ne payent pas la cotisation de coopérative, sont elles nombreuses ? »*

Réponse : *Cette année, la participation des familles à la coopérative scolaire a été de 1155 euros. Celle-ci a été réglée pour 81% des élèves*

- *« La partie question du conseil pourrait-elle être récapitulé dans le cahier des enfants plutôt que d'attendre le CR de 10 pages ? »*

Réponse : Les membres du conseil ont décidé lors du premier conseil d'école que le PV du conseil serait distribué aux membres sous forme dématérialisée, affiché sur le

panneau d'affichage devant l'école voir diffusé via l'ENT. De plus le coût actuel du papier ne le permet pas.

Enfin il est rappelé que les conseils d'école sont ouverts à tous les parents qui souhaitent y assister.

2°) A l'attention de la mairie et du périscolaire :

- *« Serait possible pour l'année prochaine que les livres soient remis lors de la kermesse, sachant que pour 2024 la kermesse sera fixée au 1 juin. »*

Réponse : La distribution avait lieu à la Kermesses il y a plusieurs années, mais la distribution était compliquée à cause de l'incivisme des parents qui n'attendaient pas la fin de la cérémonie, partaient ou parlaient une fois leur enfant passé et il y avait beaucoup d'absents également. Depuis que la distribution a lieu à l'école, c'est beaucoup mieux. La Mairie et les enseignants préfèrent conserver ce mode de distribution.

Un parent d'élève soulève la date du 01/06 pour la kermesse pour l'année prochaine en demandant pourquoi si tôt ? Les enseignants répondent qu'ils ont découvert la date avec la question du conseil d'école et que cette date n'a pas été prise en corrélation avec l'école.

- *« Nous avons eu des retours que des enfants ont eu très peu ou pas assez à manger le 23 mai et également un retour de vocabulaire inapproprié des animateurs envers les enfants.*

Certains parents concernés ont envoyé un mail à la mairie et ils ont été contacté le 30/05.

Le manque de nourriture était-il dû à une erreur de commande ou à une erreur lors du service dans les assiettes. ? »

Réponse : La cantinière a un cahier des charges avec les portions précises à donner aux enfants selon leurs âges. Elle pèse les déchets jetés chaque jour (entre 9 et 10 kg en moyenne). Ce n'est pas une erreur de commande. C'est une erreur de service liée à un nouvel animateur. De plus beaucoup de gâchis est constaté.

Les parents d'élèves proposent de faire comme dans certaines écoles un concours de la table « moins de gaspis » et pourquoi pas revenir aux responsables de table et de service.

- *« Suite à cette information, Le vendredi 26 mai, Mmes HOUËL & FERREIRA sont allées voir comment se passer le temps du repas.*

Nous avons constaté que beaucoup d'enfants ne goûtaient pas les plats. Nous avons trouvé qu'un ton un peu sec a été utilisé juste pour dire aux enfants de baisser leurs assiettes ou d'attendre pour être resservi. Nous souhaitons savoir également si les activités ont toujours lieu? Sur notre temps de présence, les enfants jouaient à cache-cache sur la 1ère partie du déjeuner. Nous avons trouvé un manque de surveillance car les animateurs étaient en majeure partie du temps dos au mur de la cantine et n'avaient pas vue sur le renforcement au niveau des sanitaires. De plus, les enfants se cachaient dans les parterres devant la cantine. »

Réponse : Le personnel de surveillance est difficile à trouver et à conserver. On ne peut pas faire de remarques car les personnes se mettent en arrêt dès que l'on fait remonter les choses.

Les parents relèvent également un vocabulaire non adapté, un langage sec et cassant ainsi qu'un comportement plus de « copain » que de surveillant. De même il est dommage que les différentes classes ne puissent avoir d'ateliers manuels proposés. Ils souhaiteraient avoir un seul référent pour le périscolaire pour faciliter la communication.

Fin du conseil à 20h26

Mme Deluce (directrice)
(secrétaires)

Mme BERROYER

et Mme DORIVAL